



COMPTE-RENDU

Réunion du 13 février 2019

MEMBRES PRÉSENTS
Conseil d'administration
Thierry DELACROIX, Lionel GATINAULT, , Jacques MEUNIER, Jean-François MONDON
Adhérents
Bernard HOSTEIN, Jean-Christophe VILLAIN
Excusés
François LESTRADET, Guillaume MATTONE, Françoise MARTIN

Ordre du jour

- Statuts Dolàvélo (mise à jour)
 - Logo Dolàvélo
 - Vélo-école
 - Agrément Éducation Nationale
 - Circulation à vélo, voirie
 - Assemblée Générale 2018
 - Local de l'association
 - Questions diverses
-

Status de Dolàvélo (mise à jour) :

Article 3 - Siège social :

Une demande d'autorisation a été envoyée à Monsieur le Maire pour utiliser l'adresse du local du Pavillon des Arquebusiers comme siège social. (En attente de retour)

Article 7 - Radiation des membres :

C) La radiation est prononcée par le Conseil d'administration en cas de non paiement de la cotisation.

Article 10 - Assemblée Générale ordinaire :

5° paragraphe : Pour être élu(e), il faut obtenir au moins la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Article 12 - Conseil d'administration :

7° paragraphe : Tout membre du Conseil d'Administration, qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions au cours de l'année, sera considéré comme démissionnaire.

Logo Dolàvélo :

Trois propositions ont été reçues concernant le nouveau logo de l'association, un choix reste à faire :



①



②



③

Votre avis est bienvenu ! Que choisiriez-vous ?

Un "mix" de l'ensemble peut être envisagé.

Vélo-école :

Petit à petit, la vélo-école se met en place. Nous avons fait l'acquisition d'un vélo pliant (avec vitesses) et Super U de Tavaux, nous en offre un de même type (grand merci à Monsieur Laurent GREA).

Un règlement intérieur a été établi pour gérer au mieux l'activité, ainsi qu'un tarif.

Les séances auront une durée d'environ une heure trente minutes. La participation demandée sera de cinq euros par séance pour les personnes bénéficiant du CCAS, et dix euros par séance pour les autres. Pour des raisons d'assurance, l'adhésion à Dolàvélo est obligatoire.

Agrément Éducation Nationale :

Jacques a fait les démarches nécessaires auprès de la F.U.B. pour obtenir l'agrément "Éducation Nationale" qui nous permettra d'intervenir plus facilement dans les écoles.

Cet agrément nous est accordé à partir de cette année 2019 et sera reconduit tacitement si Dolàvélo respecte la charte qu'elle a signée avec la F.U.B. (interventions obligatoires en établissements scolaires principalement).

Circulation à vélo, voirie :

Nous avons reçu plusieurs retours suite au mail vous demandant votre avis sur vos conditions de circulation à vélo.

Les problèmes se situent principalement rue des Arènes, Avenue A. Briand, Avenue de Lahr, Avenue Maréchal Juin, Avenue Duhamel. De nombreux signalements d'incivilités de la part des automobilistes sont évoqués, ainsi que l'état des bandes cyclables non entretenues.

Nous faisons remonter ces informations à la Municipalité.

Assemblée Générale 2018 :

Nous préparons le contenu de l'assemblée générale qui aura lieu le 05 avril 2019 à 20h30 à la salle Edgar Faure (Mairie de Dole).

La date a été modifiée en raison de disponibilité de la salle et de différents plannings.

Au cours de notre réunion, nous avons évoquées les invitations à envoyer, les comptes à présenter, avec, cette année, la présentation d'un bilan qui complétera le compte de résultat.

Local de l'association :

Nous avons reçue la convention concernant le local qui nous est attribué au **Pavillon des Arquebusiers** (avenue de Lahr - 39100 - DOLE).

Jacques l'a immédiatement signée et renvoyée pour signature par Monsieur le Maire.

Le document signé devrait nous parvenir la semaine prochaine (semaine du 25 au 28/02/2019).



Questions diverses :

Comité Consultatif de Circulation :

Nous avons reçu le compte-rendu concernant la réunion du 23 janvier 2019. Vous le trouverez en pièce jointe.

Cotisation à la F.U.B. :

Nous avons envoyé notre bulletin d'adhésion à la **Fédération des Usagers de la Bicyclette** pour cette année 2019. Notre cotisation, calculée en partie au prorata du nombre d'adhérents, s'élève cette année à 220,00 €.

Bourse aux vélos des 02 & 03 mars 2019 :

Le Vélo Club Dolois organise une bourse aux vélos au gymnase rue de Chaux à Dole. Le vendredi 1er mars est réservé à l'apport des vélos.

Les ventes se feront le samedi et le dimanche.

Nous y seront présents avec un petit stand sur lequel **nous procéderons au marquage antivol Bicycode.**



Tarif non adhérent : 20,00 €

Tarif adhérent : 10,00 €



Réunion du 13 février 2019

Norauto :

Bien que Norauto ne soit pas un vélociste spécialisé, l'enseigne commercialise des vélos et des V.A.E.

Nous avons négocié une convention commerciale avec cette marque qui accorde une remise de 10% sur tous les cycles et les pièces pour cycles (exceptées les batteries) à nos adhérents.

Un grand merci à eux !

Comptes 2017 & documents divers :

Annie BUCHWALTER, ex-présidente de l'association, ayant démissionné de son poste d'administrateur et quitté Dolàvélo le 24 septembre 2018, Jacques lui a envoyé un mail lui demandant les comptes réalisés pour l'assemblée générale de 2017 ainsi que tous les documents numériques ou autres en sa possession.

Après une semaine sans réponse, il a envoyé une lettre recommandée avec AR (qui a été retourné). Aucune réponse ne lui a été faite.

Un mail envoyé à Elisabeth LACROIX, ex-trésorière de l'association, lui demandant les mêmes comptes, n'a pas reçu de réponse.

Aucun autre point n'étant abordé, la réunion se termine à 22 h 15.

Secrétariat de l'association :

Je rappelle que le poste de secrétaire (bénévole) est vacant et qu'un ou une secrétaire serait bienvenu-e !

Si vous avez un minimum de compétences informatiques (traitement de texte, feuille de calcul) et si la vie de l'association vous intéresse, n'hésitez pas à postuler.

Prochaine réunion
Mercredi 13 mars 2019 à 20h00
3A, Avenue Aristide Briand - 39100 - Dole
(salle 5 au 2° étage)